Les responsabilités des organisateurs, chefs de groupe (sortie) et participants



Objectif

- Rappeler aux membres, qui organisent ou participent à des sorties avec le Club, certaines règles et responsabilités sur le plan de l'organisation et de la sécurité.
- Selon le Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air (Normes, exigences et procédures) du Conseil québécois du loisir et CKQ
- Contexte de pratique autonome (en club)
 - Équipements
 - Rôles et responsabilités des organisateurs, chefs et participants



Embarcation

- Canot insubmersible (doté d'une flottaison positive qui permet au canot seul de demeurer à fleur d'eau même plein d'eau.)
- Système de préhension dans les extrémités
- Espace sous les bancs suffisant pour les pieds (bouger, sortir...)
- Adapté à la forme de pratique.
- Pagaie ou aviron appropriée, insubmersible, prévoir une pagaie supplémentaire par canot
- Écope, pompe
- Cordes de pointes

Équipement de navigation obligatoire

- Appareil de signalisation sonore (sifflet)
- Feux de navigation (entre le coucher et lever du soleil) genre lampe de poche!



- Équipement de protection individuel
 - Vêtement de flottaison individuel homologué au Canada, bien ajusté, adapté au type de canotage
 - Adulte:
 - Norme CAN/CGSB-65.11-M88 de l'Office des normes générales du Canada (Vêtement de flottaison individuel)
 - Norme UL 1180 des laboratoires des assureurs (Fully Inflatable Recreational Personal Flotation devices
 - Enfants:
 - Norme CAN/CGSB-65.15-M88 de l'Office des normes générales du Canada (Vêtement de flottaison individuel)



- Équipement de protection individuel (suite)
 - Habillement
 - Souliers adaptés (antidérapants, souples)
 - Vêtements selon les conditions climatiques et la température de l'eau
 - Yêtement isotherme ou multicouche (air + eau = 37°C)
 - Port du Casque dans les rapides: coquille en plastique, doublure en mousse, attaché sous le menton (Norme CE EN1385).
 - Sac à corde (flottante) d'au minimum 15 mètres, 6 à 9 mm de diamètre (eau vive)
 - Système de relâche rapide si porté sur soi
 - Couteau (eau vive)
 - Sac étanche, porte-carte étanche au besoin.



■ ÉQUIPEMENT Collectif

- Trousse de réparation
- Trøusse de sauvetage (décravatage) adapté au groupe
- Trousse de communication (cellulaire, satellite, ...)
- Trousse de premiers soins adapté au groupe



Vérifier l'état du matériel avant chaque sortie!



- L'organisation d'une sortie nécessite qu'un membre assume la responsabilité de :
 - Organiser la sortie
 - Guider le groupe
- Souvent l'organisateur de la sortie est aussi le chef de groupe
 - Ces responsabilités peuvent aussi être partagées.



Organisateur

- Inscrit la sortie au calendrier en inscrivant le détail de l'activité, le lieu et l'heure du point de rencontre, les informations sur le parcours, le degré de difficulté, le niveau de compétence nécessaire pour participer, les navettes, les frais, etc.
- Prend les inscriptions des participants et s'assure que les participants ont le calibre nécessaire. Refuse un participant au besoin.
- Évalue les conditions du niveau d'eau et météorologique, modifie le descriptif de son activité, réévalue la compétence des participants ou annule la sortie au besoin.
- Confirme la sortie s'il y a un minimum de 3 canots, sinon il la retire du calendrier,
- Désigne le chef de groupe si ce n'est pas lui.

Organisateur (suite)

- Dans le cas d'une blessure survenue pendant la réalisation de la sortie, compléter un formulaire d'accident (décrire en détail les circonstances de la blessure, les premiers soins donnés et les mécanismes d'évacuation utilisés).
- Il doit faire de même pour tout incident qui aurait pu causer préjudice au groupe lors de la réalisation de la sortie.
- Inscrit dans la trousse de premiers soins tout le matériel utilisé pendant la sortie.
- Retourne auprès du responsable tout matériel collectif emprunté pour la sortie et lui mentionner tout bris ou utilisation de matériel.

Chef de groupe

- Il est recommandé qu'un chef de groupe possède au minimum le niveau de pratiquant II eau calme et/ou III eau vive pour conduire une activité de canotage (selon le cas). *** brevet ou Auto-évaluation par le CA...
- Il ggit comme coordonnateur de l'organisation de l'activité (logistique).
- Lui est reconnu la tâche d'annuler une activité, déterminer la vitesse de progression et configuration du groupe et le pouvoir de délégation.
- Responsabilité morale, partagée conjointement par tous les membres du groupe



Chef de groupe (suite)

- S'assure que les participants sont inscrits au calendrier et que le nom des invités (si c'est le cas) est écrit au calendrier.
- S'assure que les participants portent les équipements de sécurité (VFI, casque, corde de pointe, écope, flottaison, aviron de secours, vêtements appropriés) et peut refuser un participants à risque.
- Igentifie les participants qui ont le matériel collectif.
- Perçois au besoin les frais de participation
- Planifie les navettes avec le groupe
- Modifie la durée de la sortie au besoin (météo, incident, etc)



Chef de groupe (suite)

- Donne les consignes avant départ:
 - Déroulement de la descente
 - Endroits où sont situés les difficultés et où un arrêt sera fait pour reconnaître de la rive
 - Portage
 - Rappel de la signalisation internationale
 - Rappel de comment faire la récupération (nager pieds devant, matériel ensuite)
 - Stratégie de descente:
 - Commando, chef de file et serre-file.

Chef de groupe (suite)

Lors de la descente dans les passage difficiles (selon l'expérience du groupe):

- Assiste ou fait assister les participants par une reconnaissance à pieds
- Peut interdire le passage à un participant qui n'a pas les compétences (et doit se répéter devant témoin pour se protéger)

Participants

- S'inscrire à l'activité dans les délais
- Obtenir l'accord de l'organisateur s'il veut amener un invité
- Fournir sur demande de l'organisateur une preuve de compétence
- Informer le chef de groupe de son incapacité à nager
- De pas consommer ou être sous l'effet d'alcool ou de drogue pendant toute la durée de l'activité
- Informer le chef de groupe de tout problème de santé qui pourrait nuire au bon déroulement de l'activité
 - S'abstenir de participer à une sortie si une condition médicale ou une expérience insuffisante l'empêche de le faire de façon sécuritaire



Participants (suite)

- Débourser les frais demandés par l'organisateur dans les délais prescrits, sous peine de voir sa place annulée.
- En cas d'annulation, un participant ne sera pas remboursé si personne d'autre n'a pu le remplacer. Il est de la responsabilité de celui qui se désiste de se trouver un remplaçant et d'échanger les sommes en jeux (dans le cas d'activité payante).
- Louer à ses frais le matériel nécessaire pour la sortie et en assumer l'entière responsabilité en cas de bris ou de vol.
- tout adulte qui amène un mineur dans une sortie est responsable de la sécurité de ce dernier et du respect des règlements par celui-ci. *** Autorisation parentale.
 - Connaître les règlements généraux du club et s'y conformer.
- Arrive à l'heure prévue et aide à l'organisation des navettes



Participants (suite)

- Le participant est responsable de sa propre sécurité.
- S'assure d'avoir le matériel individuel nécessaire pour participer de façon sécuritaire à la sortie (VFI, flottaison ajoutée, casque, cordes de pointe, écope, aviron de secours, vêtement isotherme...) sans quoi, le chef de groupe peut refuser qu'il participe à la sortie.
- Doit porter un vêtement isotherme pour participer aux sorties entre le 1 octobre et le 1 er juin ou à la demande du chef de groupe.
- poit respecter les recommandations du chef de groupe.
- Doit connaître la signalisation internationale et celle du club, l'utiliser et la respecter.
- Doit descendre les rapides selon la stratégie établie (ex. : ne pas dépasser le chef de file ni être derrière le serre-file).

Participants (suite)

- Doit porter assistance à toute personne en difficulté, sauf si cela met en péril sa propre sécurité.
- Doit participer à la mise en place de dispositifs de sécurité et assister les autres à la demande du chef de groupe.
- Doit conserver un écart sécuritaire avec les canots se trouvant en aval, tout au long de la descente en rapides.
- Poit connaître ses limites et obtenir l'autorisation du chef de groupe pour descendre un rapide qui est à la limite de ses capacités.
- Doit aller reconnaître les rapides de la rive si le chef de groupe le lui demande.
- N'incite personne à descendre un rapide si cette personne ne s'en sent pas capable.
 - Adopte un comportement éthique. Il respecte l'environnement et la nature. Il est courtois avec les autres canoteurs. Il respecte les riverains et les propriétés privées.

Compétences collectives

- Il est recommandé qu'au moins un membre du groupe ait:
 - Brévet de premiers soins (incluant RCR)
 - Brevet de sauvetage en eau vive SEV2

Chaque participant demeure responsable de sa sécurité, de son équipement et de son organisation.

Compétences collectives (SUITE)

- Plan de route
 - Laisser une copie du votre trajet à une personne avec date de départ et de retour prévu
- Plan d'urgence
 - Routes d'évacuation, numéros d'urgences, personnes ressources, matériel d'urgence
 - Remettre notre plan d'urgence en même temps que le plan de route



Code d'éthique

- Respecter la faune et les milleux fragiles
- Ne touchez qu'avec les yeux!
- Rapporter vos déchets
- Respecter les propriétaires riverains et les autres utilisateurs



Mission de Rabaska

Promouvoir la pratique sécuritaire du canot et du kayak d'eau vive sur les rivières du Québec, ou même ailleurs.

Merci!

